

État consolidé condensé des résultats

| (non audité – en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action) | trimestres clos les 30 juin | | semestres clos les 30 juin | |
|---|--------------------------------|----------|-------------------------------|---------|
| | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 |
| Produits | | | | |
| Gazoducs – Canada | 922 | 908 | 1 804 | 1 726 |
| Gazoducs – États-Unis | 879 | 344 | 1 873 | 773 |
| Gazoducs – Mexique | 150 | 62 | 293 | 128 |
| Pipelines de liquides | 501 | 416 | 973 | 852 |
| Énergie | 765 | 1 021 | 1 665 | 1 775 |
| | 3 217 | 2 751 | 6 608 | 5 254 |
| Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation | 197 | 66 | 371 | 201 |
| Charges d'exploitation et autres charges | | | | |
| Coûts d'exploitation des centrales et autres | 1 014 | 754 | 2 004 | 1 469 |
| Achats de produits de base revendus | 547 | 375 | 1 090 | 845 |
| Impôts fonciers | 153 | 128 | 315 | 269 |
| Amortissement | 516 | 444 | 1 033 | 898 |
| Charges de dépréciation d'actifs | — | — | — | 211 |
| | 2 230 | 1 701 | 4 442 | 3 692 |
| Gain (perte) sur la vente d'actifs | 498 | — | 498 | (4) |
| Charges financières | | | | |
| Intérêts débiteurs | 524 | 514 | 1 024 | 934 |
| Provision pour les fonds utilisés pendant la construction | (121) | (111) | (222) | (212) |
| Intérêts créditeurs et autres charges | (89) | (6) | (109) | (106) |
| | 314 | 397 | 693 | 616 |
| Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice | 1 368 | 719 | 2 342 | 1 143 |
| Charge d'impôts | | | | |
| Exigibles | 55 | 55 | 122 | 89 |
| Reportés | 338 | 219 | 471 | 255 |
| | 393 | 274 | 593 | 344 |
| Bénéfice net | 975 | 445 | 1 749 | 799 |
| Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle | 55 | 52 | 145 | 132 |
| Bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle | 920 | 393 | 1 604 | 667 |
| Dividendes sur les actions privilégiées | 39 | 28 | 80 | 50 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires | 881 | 365 | 1 524 | 617 |
| Bénéfice net par action ordinaire | | | | |
| De base | 1,01 \$ | 0,52 \$ | 1,76 \$ | 0,88 \$ |
| Dilué | 1,01 \$ | 0,52 \$ | 1,75 \$ | 0,88 \$ |
| Dividendes déclarés par action ordinaire | 0,625 \$ | 0,565 \$ | 1,25 \$ | 1,13 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en millions) | | | | |
| De base | 870 | 703 | 868 | 703 |
| Dilué | 872 | 703 | 870 | 703 |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

DEUXIEME TRIMESTRE DE 2017

État consolidé condensé du résultat étendu

| (non audité – en millions de dollars canadiens) | trimestres clos les 30 juin | | semestres clos les 30 juin | |
|--|--------------------------------|------|-------------------------------|-------|
| | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 |
| Bénéfice net | 975 | 445 | 1 749 | 799 |
| Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur le bénéfice | | | | |
| (Pertes) gains de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers | (269) | 5 | (351) | (207) |
| Reclassement des gains de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers | (77) | — | (77) | — |
| Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net | (1) | (6) | (2) | (8) |
| Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie | (2) | 55 | 3 | 16 |
| Reclassement dans le bénéfice net de gains et de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie | (1) | (40) | (1) | 40 |
| Reclassement de gains et pertes actuariels au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite | 4 | 4 | 7 | 8 |
| Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation | — | 4 | 3 | 7 |
| Autres éléments du résultat étendu (note 8) | (346) | 22 | (418) | (144) |
| Résultat étendu | 629 | 467 | 1 331 | 655 |
| Résultat étendu attribuable aux participations sans contrôle | 6 | 54 | 56 | 28 |
| Résultat étendu attribuable aux participations assurant le contrôle | 623 | 413 | 1 275 | 627 |
| Dividendes sur les actions privilégiées | 39 | 28 | 80 | 50 |
| Résultat étendu attribuable aux actionnaires ordinaires | 584 | 385 | 1 195 | 577 |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

DEUXIEME TRIMESTRE DE 2017

État consolidé condensé des flux de trésorerie

| (non audité – en millions de dollars canadiens) | trimestres clos les 30 juin | | semestres clos les 30 juin | |
|--|--------------------------------|-------------|-------------------------------|--------------|
| | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 |
| Flux de trésorerie liés à l'exploitation | | | | |
| Bénéfice net | 975 | 445 | 1 749 | 799 |
| Amortissement | 516 | 444 | 1 033 | 898 |
| Charges de dépréciation d'actifs | — | — | — | 211 |
| Impôts reportés | 338 | 219 | 471 | 255 |
| Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation | (197) | (66) | (371) | (201) |
| Distributions reçues des activités d'exploitation sous-jacentes aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation | 228 | 181 | 447 | 440 |
| Charges liées aux avantages postérieurs au départ à la retraite, déduction faite de la capitalisation | 6 | (20) | 9 | (9) |
| (Gain) perte sur la vente d'actifs | (498) | — | (498) | 4 |
| Composante capitaux propres de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction | (78) | (67) | (142) | (124) |
| Pertes non réalisées (gains non réalisés) sur les instruments financiers | 50 | (224) | 91 | (153) |
| Autres | (4) | 18 | 4 | 23 |
| Diminution (augmentation) du fonds de roulement d'exploitation | 17 | 218 | (138) | 86 |
| Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation | 1 353 | 1 148 | 2 655 | 2 229 |
| Activités d'investissement | | | | |
| Dépenses en immobilisations | (1 792) | (982) | (3 352) | (1 818) |
| Projets d'investissement en cours d'aménagement | (56) | (90) | (98) | (157) |
| Apport aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation | (473) | (114) | (665) | (284) |
| Trésorerie soumise à des restrictions | — | (13 113) | — | (13 113) |
| Acquisitions, déduction faite de la trésorerie acquise | — | (4) | — | (999) |
| Produit de la vente d'actifs, déduction faite des coûts de transaction | 4 147 | — | 4 147 | 6 |
| Autres distributions tirées des participations comptabilisées à la valeur de consolidation | 1 | 725 | 364 | 725 |
| Montants reportés et autres | (169) | (20) | (254) | 32 |
| Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement | 1 658 | (13 598) | 142 | (15 608) |
| Activités de financement | | | | |
| Billets à payer émis (remboursés), montant net | 111 | (853) | 781 | 323 |
| Titres d'emprunt à long terme émis, déduction faite des frais d'émission | 817 | 10 335 | 817 | 12 327 |
| Remboursements sur la dette à long terme | (4 418) | (933) | (5 469) | (2 290) |
| Billets subordonnés de rang inférieur, déduction faite des frais d'émission | 1 489 | — | 3 471 | — |
| Dividendes sur les actions ordinaires | (328) | (397) | (628) | (762) |
| Dividendes sur les actions privilégiées | (38) | (23) | (77) | (46) |
| Distributions versées aux participations sans contrôle | (69) | (62) | (149) | (124) |
| Actions ordinaires émises/reçus de souscription émis, déduction faite des frais d'émission | 18 | 4 371 | 36 | 4 374 |
| Actions ordinaires rachetées | — | — | — | (14) |
| Actions privilégiées émises, déduction faite des frais d'émission | — | 492 | — | 492 |
| Parts de société en nom collectif de TC PipeLines, LP émises, déduction faite des frais d'émission | 27 | 82 | 119 | 106 |
| Parts ordinaires de Columbia Pipeline Partners LP acquises | — | — | (1 205) | — |
| (Sorties) rentrées nettes liées aux activités de financement | (2 391) | 13 012 | (2 304) | 14 386 |
| Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | (24) | (73) | (19) | (130) |
| Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 596 | 489 | 474 | 877 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | | | |
| Au début de la période | 894 | 1 238 | 1 016 | 850 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | | | |
| À la fin de la période | 1 490 | 1 727 | 1 490 | 1 727 |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

DEUXIEME TRIMESTRE DE 2017

Bilan consolidé condensé

| (non audité – en millions de dollars canadiens) | 30 juin 2017 | 31 décembre 2016 |
|---|-----------------|---------------------|
| ACTIF | | |
| Actif à court terme | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 490 | 1 016 |
| Débiteurs | 2 117 | 2 075 |
| Stocks | 393 | 368 |
| Actifs destinés à la vente | — | 3 717 |
| Autres | 899 | 908 |
| | 4 899 | 8 084 |
| Immobilisations corporelles , déduction faite de l'amortissement cumulé de respectivement 23 054 \$ et 22 263 \$ | 55 951 | 54 475 |
| Participations comptabilisées à la valeur de consolidation | 6 315 | 6 544 |
| Actifs réglementaires | 1 306 | 1 322 |
| Écart d'acquisition | 13 569 | 13 958 |
| Actifs incorporels et autres actifs | 3 490 | 3 026 |
| Placements restreints | 784 | 642 |
| | 86 314 | 88 051 |
| PASSIF | | |
| Passif à court terme | | |
| Billets à payer | 1 559 | 774 |
| Créditeurs et autres | 4 057 | 3 861 |
| Dividendes à payer | 557 | 526 |
| Intérêts courus | 609 | 595 |
| Passifs liés aux actifs destinés à la vente | — | 86 |
| Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an | 3 270 | 1 838 |
| | 10 052 | 7 680 |
| Passifs réglementaires | 2 376 | 2 121 |
| Autres passifs à long terme | 980 | 1 183 |
| Passifs d'impôts reportés | 8 054 | 7 662 |
| Dette à long terme | 31 276 | 38 312 |
| Billets subordonnés de rang inférieur | 7 218 | 3 931 |
| | 59 956 | 60 889 |
| Parts ordinaires pouvant faire l'objet d'une résolution ou d'un rachat | — | 1 179 |
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Actions ordinaires sans valeur nominale | 20 544 | 20 099 |
| Émises et en circulation : | | |
| 30 juin 2017 – 871 millions d'actions | | |
| 31 décembre 2016 – 864 millions d'actions | | |
| Actions privilégiées | 3 980 | 3 980 |
| Surplus d'apport | — | — |
| Bénéfices non répartis | 1 251 | 1 138 |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu | (1 289) | (960) |
| Participations assurant le contrôle | 24 486 | 24 257 |
| Participations sans contrôle | 1 872 | 1 726 |
| | 26 358 | 25 983 |
| | 86 314 | 88 051 |

Engagements, éventualités et garanties (note 12)**Entités à détenteurs de droits variables** (note 13)**Événement postérieur à la date de clôture** (note 14)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

DEUXIEME TRIMESTRE DE 2017

État consolidé condensé des capitaux propres

| (non audité – en millions de dollars canadiens) | semestres clos les 30 juin | |
|--|-------------------------------|---------------|
| | 2017 | 2016 |
| Actions ordinaires | | |
| Solde au début de la période | 20 099 | 12 102 |
| Émission d'actions à l'exercice d'options sur actions | 39 | 29 |
| Actions rachetées | — | (6) |
| Actions émises aux termes du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions | 406 | — |
| Solde à la fin de la période | 20 544 | 12 125 |
| Actions privilégiées | | |
| Solde au début et à la fin de la période | 3 980 | 2 992 |
| Surplus d'apport | | |
| Solde au début de la période | — | 7 |
| Émission d'options sur actions, déduction faite des exercices | 2 | 5 |
| Incidence de dilution des parts de TC PipeLines, LP émises | 13 | 12 |
| Incidence du rachat d'actions ordinaires | — | (8) |
| Incidence des transferts d'actifs à TC PipeLines, LP | (202) | (38) |
| Incidence de l'acquisition de Columbia Pipeline Partners LP | (171) | — |
| Reclassement de l'insuffisance du surplus d'apport dans les bénéfices non répartis | 358 | 22 |
| Solde à la fin de la période | — | — |
| Bénéfices non répartis | | |
| Solde au début de la période | 1 138 | 2 769 |
| Bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle | 1 604 | 667 |
| Dividendes sur les actions ordinaires | (1 087) | (794) |
| Dividendes sur les actions privilégiées | (58) | (44) |
| Ajustement des paiements à base d'actions versés aux salariés (note 2) | 12 | — |
| Reclassement de l'insuffisance du surplus d'apport dans les bénéfices non répartis | (358) | (22) |
| Solde à la fin de la période | 1 251 | 2 576 |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu | | |
| Solde au début de la période | (960) | (939) |
| Autres éléments du résultat étendu | (329) | (40) |
| Solde à la fin de la période | (1 289) | (979) |
| Capitaux propres attribuables aux participations assurant le contrôle | 24 486 | 16 714 |
| Capitaux propres attribuables aux participations sans contrôle | | |
| Solde au début de la période | 1 726 | 1 717 |
| Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle | | |
| TC PipeLines, LP | 127 | 110 |
| Portland Natural Gas Transmission System | 9 | 22 |
| Columbia Pipeline Partners LP | 9 | — |
| Autres éléments du résultat étendu attribuable aux participations sans contrôle | (89) | (104) |
| Émission de parts de TC PipeLines, LP | | |
| Produit, déduction faite des frais d'émission | 119 | 106 |
| Diminution de la participation de TransCanada dans TC PipeLines, LP | (21) | (19) |
| Reclassement depuis (vers) les parts ordinaires de TC Pipelines, LP pouvant faire l'objet d'une résolution | 106 | (106) |
| Distributions déclarées sur les participations sans contrôle | (147) | (125) |
| Incidence de l'acquisition de Columbia Pipeline Partners LP | 33 | — |
| Solde à la fin de la période | 1 872 | 1 601 |
| Total des capitaux propres | 26 358 | 18 315 |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés (non audité)

1. Règles de présentation

Les présents états financiers consolidés condensés de TransCanada Corporation (« TransCanada » ou la « société ») ont été dressés par la direction conformément aux PCGR des États-Unis. Les conventions comptables utilisées sont conformes à celles qui sont définies dans les états financiers consolidés audités annuels de TransCanada pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, sauf ce qui est décrit à la note 2 « Modifications comptables ». Les termes abrégés qui ne sont pas définis dans les présentes ont le sens qui leur est donné dans le rapport annuel de 2016 de TransCanada.

Ces états financiers consolidés condensés tiennent compte de tous les ajustements récurrents habituels, qui, de l'avis de la direction, sont requis pour donner une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation des périodes respectives. Les présents états financiers consolidés condensés ne comprennent pas toutes les informations devant être fournies dans les états financiers annuels, et ils doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés audités de 2016 compris dans le rapport annuel de 2016 de TransCanada. Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour en permettre le rapprochement avec ceux de la période considérée.

Les résultats des périodes intermédiaires pourraient ne pas refléter les résultats de l'exercice dans les secteurs des gazoducs de la société en raison du moment des décisions de réglementation et des fluctuations saisonnières du débit à court terme des gazoducs aux États-Unis. De plus, les résultats des périodes intermédiaires pourraient ne pas refléter les résultats de l'exercice dans le secteur de l'énergie de la société en raison de l'incidence des conditions météorologiques saisonnières sur la demande des clients et les prix du marché pour certaines des participations de la société dans des centrales électriques et des installations de stockage de gaz non réglementées.

RECOURS À DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

Pour dresser les états financiers, TransCanada doit avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui influent sur le montant et le moment de la constatation des actifs, passifs, produits et charges, puisque la détermination de ces postes peut dépendre d'événements futurs. La société a recours à l'information la plus récente et elle fait preuve d'un degré élevé de jugement pour établir ces estimations et hypothèses. De l'avis de la direction, ces états financiers consolidés condensés ont été convenablement dressés en fonction d'un seuil d'importance relative raisonnable, et ils cadrent avec les principales conventions comptables de la société décrites dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, exception faite de ce qui est décrit à la note 2 « Modifications comptables ».

2. Modifications comptables

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES POUR 2017

Stocks

En juillet 2015, le FASB a publié de nouvelles directives concernant la simplification du calcul des stocks. Selon ces nouvelles directives, une entité doit mesurer ses stocks dans le cadre de la portée de ces directives, au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette représente le prix de vente estimatif dans le cadre normal des activités, moins les coûts raisonnablement prévisibles de l'achèvement, de la sortie et du transport. Ces nouvelles directives sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et ont été appliquées de manière prospective. Elles n'ont pas eu d'incidence significative sur le bilan consolidé de la société.

Dérivés et instruments de couverture

En mars 2016, le FASB a publié de nouvelles directives qui précisent les exigences pour évaluer si les options de remboursement anticipé ou d'encaissement anticipé conditionnelles pouvant accélérer le remboursement du capital des instruments d'emprunt sont clairement et étroitement liées à leurs instruments d'emprunt hôtes. Selon ces nouvelles directives, seule une évaluation de la séquence de décision en quatre étapes prévue par les PCGR américains est nécessaire pour déterminer si les caractéristiques économiques et les risques des options de remboursement anticipé ou d'encaissement anticipé sont clairement et étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques afférents aux instruments d'emprunt hôtes. Ces nouvelles directives sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 et ont été appliquées de manière prospective. Elles n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la société.

Participations à la valeur de consolidation

En mars 2016, le FASB a publié de nouvelles directives qui simplifient la transition à la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Ces nouvelles directives précisent que, lorsqu'une augmentation d'une participation rend cette participation admissible à la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation, l'entité n'est pas tenue de respecter l'exigence relative à l'application rétroactive de cette méthode. Les nouvelles directives sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et ont été appliquées de façon prospective. Elles n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la société.

Paiements à base d'actions versés aux salariés

En mars 2016, le FASB a publié de nouvelles directives qui simplifient plusieurs aspects de la comptabilisation des paiements à base d'actions versés aux salariés, notamment en ce qui concerne les incidences fiscales de ces paiements, le classement des attributions en capitaux propres ou en passif et leur classement dans l'état des flux de trésorerie. Les nouvelles directives permettent aussi aux entités de retenir la convention comptable de leur choix : elles pourront soit continuer à estimer le nombre total d'attributions pour lesquelles la période de service exigée ne sera pas accomplie, soit comptabiliser les extinctions au moment où elles surviendront. La société a opté pour la comptabilisation des extinctions au moment où elles surviendront. Les nouvelles directives sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et ont entraîné l'inscription d'un ajustement cumulatif de 12 millions de dollars aux bénéficiaires non répartis d'ouverture et la comptabilisation d'un actif d'impôts reportés lié aux paiements à base d'actions versés aux salariés avant l'adoption de ces directives.

Consolidation

En octobre 2016, le FASB a publié de nouvelles directives sur la consolidation des participations détenues par l'intermédiaire de parties liées sous contrôle commun. Les nouvelles directives modifient les exigences de consolidation : si un décideur est tenu de déterminer s'il est le principal bénéficiaire d'une EDDV, il ne doit tenir compte que de sa quote-part de la participation indirecte dans l'EDDV détenue par l'intermédiaire d'une partie liée sous contrôle commun. Ces nouvelles directives sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et ont été appliquées de façon rétrospective et n'ont entraîné aucune modification des conclusions de la société en matière de consolidation.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Produits d'exploitation tirés des contrats conclus avec des clients

En 2014, le FASB a publié de nouvelles directives sur les produits d'exploitation tirés des contrats conclus avec des clients. Les nouvelles directives exigent qu'une entité constate les produits d'exploitation conformément à un modèle en cinq étapes afin de refléter le transfert des biens ou services promis aux clients selon un montant qui tient compte de la contrepartie totale à laquelle la société s'attend à avoir droit, pendant la durée du contrat, en échange de la fourniture de ces biens ou services. Elles exigent également la présentation d'informations supplémentaires sur la nature, le montant et l'incertitude des produits qui seront tirés des contrats en question et des flux de trésorerie y afférents, de même que sur le moment où la société les recevra. La société adoptera la nouvelle norme à sa date d'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2018. Deux méthodes peuvent être utilisées pour appliquer la nouvelle norme : 1) selon une approche entièrement rétrospective, avec retraitement de toutes les périodes antérieures présentées, ou 2) selon une approche rétrospective modifiée, avec comptabilisation de l'effet cumulatif à la date d'adoption. À l'heure actuelle, la société prévoit adopter cette norme selon l'approche rétrospective modifiée, avec comptabilisation de l'effet cumulatif à la date d'adoption, sous réserve des mesures de simplification permises et choisies.

La société a dressé la liste de tous les contrats existants conclus avec des clients entrant dans le champ d'application des nouvelles directives et elle continue d'analyser selon l'échéancier chaque contrat ou groupe de contrats, par secteur d'exploitation, afin de déterminer les changements importants qu'aura la mise en application des nouvelles directives sur la façon de comptabiliser les produits d'exploitation. La société n'a relevé aucun écart important quant au moment et au montant de la constatation des produits d'exploitation des secteurs d'exploitation ayant fait l'objet d'une analyse à ce jour. L'évaluation n'est pas terminée et la société n'a pas encore tiré de conclusions sur l'incidence globale de l'adoption des nouvelles directives. La société poursuit son analyse des contrats afin d'obtenir les données nécessaires pour quantifier l'ajustement cumulatif, le cas échéant, des produits d'exploitation des périodes précédentes et l'effet des nouvelles directives sur les produits qui seront comptabilisés par la suite. De plus, la société continue d'apporter tous les changements de système et de processus nécessaires pour compiler les renseignements répondant aux exigences en termes de constatation et aux obligations d'information des nouvelles directives.

Instruments financiers

En janvier 2016, le FASB a publié de nouvelles directives sur la comptabilisation des participations comptabilisées à la valeur de consolidation et des passifs financiers. Ces nouvelles directives modifieront l'effet, à l'état des résultats, des participations comptabilisées à la valeur de consolidation et de la comptabilisation des variations de la juste valeur des passifs financiers lorsque l'option de la juste valeur est choisie. Selon ces nouvelles directives, la société est aussi tenue d'évaluer la provision pour moins-value au titre des actifs d'impôts reportés pour ce qui est des titres d'emprunt disponibles à la vente conjointement avec d'autres actifs d'impôts reportés. Ces nouvelles directives entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et une méthode d'adoption est précisée à l'égard de chacune des composantes des directives. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces directives et elle n'a pas encore déterminé quels en seront les effets sur ses états financiers consolidés.

Contrats de location

En février 2016, le FASB a publié de nouvelles directives sur la comptabilisation des contrats de location. Les nouvelles directives modifient la définition de ce qui constitue un contrat de location et stipulent que le client doit avoir 1) le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif loué et 2) le droit d'en diriger l'utilisation pour qu'un arrangement soit considéré comme un contrat de location. Les nouvelles directives établissent aussi un modèle fondé sur le droit d'utilisation selon lequel le preneur à bail doit comptabiliser, au bilan, un actif lié au droit d'utilisation et une obligation locative correspondante pour tous les contrats de location dont la durée est supérieure à douze mois. Les contrats de location seront classés en tant que contrats de location-financement ou de location simple, le classement se répercutant sur le mode de comptabilisation des charges dans l'état des résultats. Les nouvelles directives n'apportent pas de modifications majeures à la comptabilisation par le bailleur.

Ces directives entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2019, l'adoption anticipée étant permise. Une approche transitoire rétrospective modifiée doit être employée à l'égard des contrats de location déjà en vigueur ou conclus après le début de la première période comparative présentée dans les états financiers, et certaines mesures de simplification sont prévues. La société continue de dresser la liste des contrats de location existants et de les analyser afin de déterminer l'effet des nouvelles directives sur ses états financiers consolidés. La société s'affaire aussi à apporter aux systèmes et aux processus les changements nécessaires lui permettant de compiler les renseignements requis et de se conformer aux exigences en matière de comptabilisation et de présentation de l'information comprises dans les nouvelles directives.

Évaluation des pertes sur créances relatives aux instruments financiers

En juin 2016, le FASB a publié de nouvelles directives qui modifient considérablement la façon dont les entités évaluent les pertes sur créances découlant de la plupart des actifs financiers et de certains autres instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces nouvelles directives modifient le modèle de dépréciation des instruments financiers, le faisant reposer sur les pertes attendues plutôt que sur les pertes subies. Les pertes sur créances attendues seront comptabilisées au moyen d'une provision plutôt qu'à titre de radiation directe de la fraction non amortie du coût. Les nouvelles directives, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020, seront mises en application selon une approche rétrospective modifiée. La société évalue actuellement l'incidence de leur adoption et elle n'a pas encore déterminé quels en seront les effets sur ses états financiers consolidés.

Impôts sur le bénéfice

En octobre 2016, le FASB a publié de nouvelles directives sur l'incidence fiscale des transferts intra-entités d'actifs autres que des stocks. Les nouvelles directives exigent la comptabilisation de l'impôt reporté et de l'impôt exigible liés à un transfert intra-entités au moment où le transfert a lieu. Les nouvelles directives, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018, seront mises en application selon une approche rétrospective modifiée. La société évalue actuellement l'incidence de leur adoption et elle n'a pas encore déterminé quels en seront les effets sur ses états financiers consolidés.

Trésorerie soumise à des restrictions

En novembre 2016, le FASB a publié de nouvelles directives sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions figurant à l'état des flux de trésorerie. Selon les nouvelles directives, les variations du solde total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et des montants généralement décrits comme étant de la trésorerie soumise à des restrictions ou des équivalents de trésorerie soumis à des restrictions, doivent être expliquées à l'état des flux de trésorerie au cours de la période où elles se sont produites. La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions seront inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie lors du rapprochement des totaux d'ouverture et de clôture à l'état des flux de trésorerie. Les nouvelles directives entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et seront appliquées de façon rétrospective. L'adoption anticipée est toutefois permise.

Dépréciation de l'écart d'acquisition

En janvier 2017, le FASB a publié de nouvelles directives simplifiant le test de dépréciation de l'écart d'acquisition. Les nouvelles directives éliminent la seconde étape du test de dépréciation, soit l'obligation de calculer la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition pour évaluer la charge de dépréciation. Les entités comptabiliseront plutôt une charge de dépréciation correspondant à l'excédent de la valeur comptable d'une unité d'exploitation sur sa juste valeur. Ces nouvelles directives entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et seront appliquées de façon prospective, mais l'adoption anticipée est permise.

Avantages postérieurs au départ à la retraite

En mars 2017, le FASB a publié de nouvelles directives qui exigent que les entités séparent la composante coût des services rendus au cours de l'exercice des autres composantes du coût net des prestations et qu'elles la présentent à l'état des résultats, à même les autres coûts de la rémunération de l'exercice des salariés concernés. Ces nouvelles directives exigent également que les autres composantes du coût net des prestations soient présentées ailleurs dans l'état des résultats et exclues des produits d'exploitation si le total partiel de ces derniers est présenté. De plus, les

nouvelles directives apportent des modifications aux composantes du coût net des prestations qui peuvent être capitalisées. Les entités doivent utiliser une méthode transitoire rétrospective en ce qui concerne l'exigence de présentation distincte à l'état des résultats des composantes du coût net des prestations, et une méthode transitoire prospective en ce qui concerne la capitalisation du coût des prestations. Ces nouvelles directives entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces directives, mais elle ne prévoit pas qu'elle aura une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Amortissement des titres d'emprunt rachetables acquis

En mars 2017, le FASB a publié de nouvelles directives qui raccourcissent la période d'amortissement de la prime sur certains titres d'emprunts rachetables acquis en exigeant des entités qu'elles amortissent la prime entre l'acquisition et la première date de rachat. Ces nouvelles directives entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et seront appliquées selon une méthode rétrospective modifiée. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces directives et elle n'a pas encore déterminé quels en seront les effets sur ses états financiers.

DEUXIEME TRIMESTRE DE 2017

TOTAL DE L'ACTIF

| (non audité – en millions de dollars canadiens) | 30 juin 2017 | 31 décembre 2016 |
|---|---------------|------------------|
| Gazoducs – Canada | 16 564 | 15 816 |
| Gazoducs – États-Unis | 34 926 | 34 422 |
| Gazoducs – Mexique | 5 386 | 5 013 |
| Pipelines de liquides | 16 789 | 16 896 |
| Énergie | 9 181 | 13 169 |
| Siège social | 3 468 | 2 735 |
| | 86 314 | 88 051 |

4. Impôts sur le bénéfice

Les taux d'imposition effectifs pour les semestres clos les 30 juin 2017 et 2016 étaient de 25 % et de 30 % respectivement. Le taux d'imposition effectif inférieur en 2017 découle principalement de la baisse des impôts transférés en 2017 relativement aux pipelines réglementés au Canada et des variations de la proportion du bénéfice généré au Canada et à l'étranger.

5. Dette à long terme**ÉMISSION DE TITRES D'EMPRUNT À LONG TERME**

Les titres d'emprunt à long terme émis par la société au cours du semestre clos le 30 juin 2017 sont les suivants :

| (non audité – en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) Société | Date d'émission | Type | Date d'échéance | Montant | Taux d'intérêt |
|---|-----------------|--------------------------------------|-----------------|---------|----------------|
| TC PIPELINES, LP | | | | | |
| | Mai 2017 | Billets de premier rang non garantis | Mai 2027 | 500 US | 3,90 % |

REMBOURSEMENT DE TITRES D'EMPRUNT À LONG TERME

Les titres d'emprunt à long terme remboursés par la société au cours du semestre clos le 30 juin 2017 s'établissent comme suit :

| (non audité – en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) Société | Date de remboursement | Type | Montant | Taux d'intérêt |
|---|-----------------------|---|----------|----------------|
| TRANSCANADA PIPELINES LIMITED | | | | |
| | Juin 2017 | Facilité de crédit-relais d'acquisition | 1 513 US | Variable |
| | Février 2017 | Facilité de crédit-relais d'acquisition | 500 US | Variable |
| | Janvier 2017 | Billets à moyen terme | 300 | 5,10 % |
| TRANSCANADA PIPELINE USA LTD | | | | |
| | Juin 2017 | Facilité de crédit-relais d'acquisition | 630 US | Variable |
| | Avril 2017 | Facilité de crédit-relais d'acquisition | 1 070 US | Variable |

Les facilités de crédit-relais d'acquisition ont été mises en place pour financer en partie l'acquisition de Columbia. Le produit de la vente des actifs d'électricité du nord-est des États-Unis a servi à rembourser entièrement les facilités de crédit-relais d'acquisition restantes au deuxième trimestre de 2017.

DEUXIEME TRIMESTRE DE 2017

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2017, TransCanada a capitalisé des intérêts de 56 millions de dollars et de 101 millions de dollars (46 millions de dollars et 87 millions de dollars en 2016) relativement à des projets d'investissement.

6. Billets subordonnés de rang inférieur émis

| (non audité – en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) Société | Date d'émission | Type | Date d'échéance | Montant | Taux d'intérêt |
|---|-----------------|--|-----------------|----------|----------------|
| TRANSCANADA PIPELINES LIMITED | Mai 2017 | Billets subordonnés de rang inférieur ^{1,2} | Mai 2077 | 1 500 | 4,90 % |
| TRANSCANADA PIPELINES LIMITED | Mars 2017 | Billets subordonnés de rang inférieur ^{1,2} | Mars 2077 | 1 500 US | 5,55 % |

¹ En ce qui a trait au droit au paiement, les billets subordonnés de rang inférieur sont subordonnés aux titres d'emprunt de premier rang actuels et futurs, ou autres obligations de TCPL.

² Les billets subordonnés de rang inférieur ont été émis en faveur de TransCanada Trust (la « fiducie »), filiale fiduciaire de financement entièrement détenue par TCPL. Bien que les obligations de la fiducie soient garanties entièrement et inconditionnellement par TCPL, sur une base subordonnée, les résultats de la fiducie ne sont pas compris dans les états financiers de TransCanada puisque TCPL n'a pas de participation variable dans la fiducie et que les seuls actifs importants de la fiducie sont des billets subordonnés de rang inférieur de TCPL.

En mai 2017, la fiducie a émis des billets de fiducie de série 2017-B (les « billets de fiducie ») pour un montant de 1,5 milliard de dollars à l'intention de tiers investisseurs. Les billets portent intérêt à un taux fixe de 4,65 % pendant les dix premières années, puis à taux variable par la suite. Le produit intégral de l'émission par la fiducie a été prêté à TCPL sous forme de billets subordonnés de rang inférieur de TCPL, d'une valeur de 1,5 milliard de dollars, assortis d'un taux fixe initial de 4,90 % qui comprend des frais d'administration de 0,25 %. Le taux d'intérêt sera ajusté à compter de mai 2027 jusqu'en mai 2047 au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 3,33 % par année; il sera ajusté à compter de mai 2047 jusqu'en mai 2077 au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 4,08 % par année. Les billets subordonnés de rang inférieur sont remboursables au gré de TCPL à tout moment à partir du 18 mai 2027, pour un montant égal à 100 % de leur montant en capital majoré de l'intérêt couru et impayé à la date de remboursement.

En mars 2017, la fiducie a émis des billets de fiducie de série 2017-A (les « billets de fiducie ») pour un montant de 1,5 milliard de dollars US à l'intention de tiers investisseurs. Les billets portent intérêts à un taux fixe de 5,30 % pendant les dix premières années, puis à taux variable par la suite. Le produit intégral de l'émission par la fiducie a été prêté à TCPL sous forme de billets subordonnés de rang inférieur de TCPL, d'une valeur de 1,5 milliard de dollars US, assortis d'un taux fixe initial de 5,55 % qui comprend des frais d'administration de 0,25 %. Le taux d'intérêt sera ajusté à compter de mars 2027 jusqu'en mars 2047 au TIOL de trois mois majoré de 3,458 % par année; il sera ajusté à compter de mars 2047 jusqu'en mars 2077 au TIOL de trois mois majoré de 4,208 % par année. Les billets subordonnés de rang inférieur de TCPL sont remboursables au gré de TCPL à tout moment à partir du 15 mars 2027, pour un montant égal à 100 % de leur montant en capital majoré de l'intérêt couru et impayé à la date de remboursement.

Aux termes des billets de fiducie et des ententes connexes, dans certaines circonstances 1) TCPL peut émettre des actions privilégiées dans un cas de report aux porteurs des billets de fiducie au lieu de payer des intérêts, et 2) il serait interdit à TransCanada et à TCPL de déclarer ou de payer des dividendes ou de racheter leurs actions privilégiées en circulation (ou, s'il n'y a aucune action privilégiée en circulation, leurs actions ordinaires respectives) jusqu'à ce que toutes les actions privilégiées dans un cas de report aient été rachetées par TCPL. Les billets de fiducie peuvent aussi être échangés automatiquement pour des actions privilégiées de TCPL s'il se produit certains cas de faillites et d'insolvabilité. Toutes ces actions privilégiées auraient égalité de rang avec les autres actions privilégiées de premier rang en circulation de TCPL.

7. Parts ordinaires pouvant faire l'objet d'une résolution ou d'un rachat

Acquisition de Columbia Pipeline Partners LP

Le 17 février 2017, la société a acquis toutes les parts ordinaires en circulation de Columbia Pipeline Partners LP (« CPPL ») détenues dans le public pour un prix de 17,00 \$ US la part ordinaire et un paiement de distribution pour la période tampon de 0,10 \$ US la part ordinaire, pour une transaction d'une valeur globale de 921 millions de dollars US. Comme il s'agit d'une transaction entre entités sous contrôle commun, elle a été prise en compte dans les capitaux propres.

Au 31 décembre 2016, le montant intégral de 1 073 millions de dollars (799 millions de dollars US) relatif à la participation sans contrôle de la société dans CPPL a été constaté au titre des parts ordinaires pouvant faire l'objet d'une résolution ou d'un rachat au bilan consolidé condensé.

Parts ordinaires de TC PipeLines, LP pouvant faire l'objet d'une résolution

En mars 2017, les droits de résolution sur 0,4 million de parts ordinaires de TC PipeLines, LP ont expiré et un montant de 24 millions de dollars a été reclassé dans les capitaux propres.

Au cours du deuxième trimestre de 2017, les droits de résolution sur les 1,2 million de parts ordinaires résiduelles de TC PipeLines, LP ont expiré et un montant de 82 millions de dollars (63 millions de dollars US) a été reclassé dans les capitaux propres. Au 30 juin 2017, il n'y avait aucune part ordinaire en circulation pouvant faire l'objet d'une résolution ou d'un rachat au bilan consolidé condensé (106 millions de dollars (82 millions de dollars US) au 31 décembre 2016).

DEUXIEME TRIMESTRE DE 2017

8. Autres éléments du résultat étendu et cumul des autres éléments du résultat étendu

Les autres éléments du résultat étendu, y compris les participations sans contrôle et les répercussions fiscales connexes, sont les suivants :

| trimestre clos le 30 juin 2017 (non audité – en millions de dollars canadiens) | Montant avant les impôts | Recouvrement (charge) d'impôts | Montant après les impôts |
|--|---------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|
| Pertes de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers | (265) | (4) | (269) |
| Reclassement des gains de conversion sur l'investissement net à la cession des établissements étrangers | (77) | — | (77) |
| Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net | (1) | — | (1) |
| Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie | (2) | — | (2) |
| Reclassement dans le bénéfice net de gains et de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie | (2) | 1 | (1) |
| Reclassement de gains et pertes actuariels au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite | 5 | (1) | 4 |
| Autres éléments du résultat étendu | (342) | (4) | (346) |

| trimestre clos le 30 juin 2016 (non audité – en millions de dollars canadiens) | Montant avant les impôts | Recouvrement (charge) d'impôts | Montant après les impôts |
|--|---------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|
| Gains de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers | 5 | — | 5 |
| Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net | (7) | 1 | (6) |
| Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie | 81 | (26) | 55 |
| Reclassement dans le bénéfice net de gains et de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie | (56) | 16 | (40) |
| Reclassement de gains et pertes actuariels au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite | 6 | (2) | 4 |
| Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation | 5 | (1) | 4 |
| Autres éléments du résultat étendu | 34 | (12) | 22 |

| semestre clos le 30 juin 2017 (non audité – en millions de dollars canadiens) | Montant avant les impôts | Recouvrement (charge) d'impôts | Montant après les impôts |
|--|---------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|
| Pertes de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers | (353) | 2 | (351) |
| Reclassement des gains de conversion sur l'investissement net à la cession des établissements étrangers | (77) | — | (77) |
| Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net | (3) | 1 | (2) |
| Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie | 4 | (1) | 3 |
| Reclassement dans le bénéfice net de gains et de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie | (2) | 1 | (1) |
| Reclassement de gains et pertes actuariels au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite | 10 | (3) | 7 |
| Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation | 4 | (1) | 3 |
| Autres éléments du résultat étendu | (417) | (1) | (418) |

DEUXIEME TRIMESTRE DE 2017

| semestre clos le 30 juin 2016 (non audité – en millions de dollars canadiens) | Montant avant les impôts | Recouvrement (charge) d'impôts | Montant après les impôts |
|--|---------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|
| Pertes de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers | (205) | (2) | (207) |
| Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net | (10) | 2 | (8) |
| Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie | 27 | (11) | 16 |
| Reclassement dans le bénéfice net de gains et de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie | 64 | (24) | 40 |
| Reclassement de gains et pertes actuariels au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite | 11 | (3) | 8 |
| Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation | 9 | (2) | 7 |
| Autres éléments du résultat étendu | (104) | (40) | (144) |

Les variations du cumul des autres éléments du résultat étendu, par composante, sont les suivantes :

| trimestre clos le 30 juin 2017 (non audité – en millions de dollars canadiens) | Écarts de conversion | Couvertures de flux de trésorerie | Ajustements des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite | Participations comptabilisées à la valeur de consolidation | Total¹ |
|--|-----------------------------|--|---|---|--------------------------|
| Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 1 ^{er} avril 2017 | (418) | (24) | (205) | (345) | (992) |
| Autres éléments du résultat étendu avant reclassement ² | (221) | (2) | — | — | (223) |
| Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu | (77) | (1) | 4 | — | (74) |
| Autres éléments du résultat étendu de la période considérée, montant net | (298) | (3) | 4 | — | (297) |
| Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 30 juin 2017 | (716) | (27) | (201) | (345) | (1 289) |

¹ Tous les montants sont présentés déduction faite des impôts. Les montants entre parenthèses indiquent des pertes inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

² Les autres éléments du résultat étendu avant le reclassement des écarts de conversion sont présentés déduction faite de pertes de 49 millions de dollars au titre des participations sans contrôle.

| semestre clos le 30 juin 2017 (non audité – en millions de dollars canadiens) | Écarts de conversion | Couvertures de flux de trésorerie | Ajustements des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite | Participations comptabilisées à la valeur de consolidation | Total¹ |
|---|-----------------------------|--|---|---|--------------------------|
| Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 1 ^{er} janvier 2017 | (376) | (28) | (208) | (348) | (960) |
| Autres éléments du résultat étendu avant reclassement ² | (263) | 2 | — | — | (261) |
| Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu | (77) | (1) | 7 | 3 | (68) |
| Autres éléments du résultat étendu de la période considérée, montant net ³ | (340) | 1 | 7 | 3 | (329) |
| Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 30 juin 2017 | (716) | (27) | (201) | (345) | (1 289) |

¹ Tous les montants sont présentés déduction faite des impôts. Les montants entre parenthèses indiquent des pertes inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

² Les autres éléments du résultat étendu avant le reclassement des écarts de conversion et des couvertures de flux de trésorerie sont présentés déduction faite de pertes de 90 millions de dollars et de gains de 1 million de dollars, respectivement, au titre des participations sans contrôle.

DEUXIEME TRIMESTRE DE 2017

³ Les pertes liées aux couvertures de flux de trésorerie présentées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu qui devraient être reclassées dans le bénéfice net au cours des 12 prochains mois sont évaluées à 9 millions de dollars (6 millions de dollars après les impôts) au 30 juin 2017. Ces estimations présument que le prix des produits de base, les taux d'intérêt et les taux de change demeureront constants; cependant, les montants reclassés varieront en fonction de la valeur réelle de ces facteurs à la date du règlement.

Les reclassements hors des autres éléments du résultat étendu à l'état consolidé des résultats se détaillent comme suit :

| | Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu ¹ | | | | Poste visé à l'état consolidé condensé des résultats |
|--|---|------|----------------------------|------|--|
| | trimestres clos les 30 juin | | semestres clos les 30 juin | | |
| (non audité – en millions de dollars canadiens) | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | |
| Couvertures de flux de trésorerie | | | | | |
| Produits de base | 7 | 21 | 11 | (61) | Produits (Énergie) |
| Change | — | 39 | — | 5 | Intérêts créditeurs et autres |
| Taux d'intérêt | (5) | (4) | (9) | (8) | Intérêts débiteurs |
| | 2 | 56 | 2 | (64) | Total avant les impôts |
| | (1) | (16) | (1) | 24 | Charge d'impôts |
| | 1 | 40 | 1 | (40) | Déduction faite des impôts |
| Ajustements des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite | | | | | |
| Amortissement de la perte actuarielle | (4) | (6) | (8) | (11) | Coûts d'exploitation des centrales ² |
| | 1 | 2 | 3 | 3 | Charge d'impôts |
| | (3) | (4) | (5) | (8) | Déduction faite des impôts |
| Participations comptabilisées à la valeur de consolidation | | | | | |
| Bénéfice tiré des participations | — | (5) | (4) | (9) | Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation |
| | — | 1 | 1 | 2 | Charge d'impôts |
| | — | (4) | (3) | (7) | Déduction faite des impôts |
| Écarts de conversion | | | | | |
| Réalisation de gains de change sur la cession d'établissements étrangers | 77 | — | 77 | — | Gain (perte) sur la vente d'actifs |
| | — | — | — | — | Charge d'impôts |
| | 77 | — | 77 | — | Déduction faite des impôts |

¹ Tous les montants entre parenthèses indiquent des charges constatées à l'état consolidé condensé des résultats.

² Ces composantes du cumul des autres éléments du résultat étendu sont incluses dans le calcul du coût net des prestations. Il y a lieu de se reporter à la note 9 pour un complément d'information.

9. Avantages postérieurs au départ à la retraite

Le coût net des prestations constaté au titre des régimes de retraite à prestations déterminées (« régimes PD ») et des autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite de la société se présente comme suit :

| (non audité – en millions de dollars canadiens) | trimestres clos les 30 juin | | | | semestres clos les 30 juin | | | |
|---|--------------------------------|-----------|--|----------|-------------------------------|-----------|---|----------|
| | Régimes de retraite | | Autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite | | Régimes de retraite | | Autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite | |
| | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 |
| Coût des services rendus | 27 | 25 | 1 | — | 56 | 51 | 2 | 1 |
| Coût financier | 28 | 29 | 3 | 3 | 62 | 59 | 7 | 5 |
| Rendement prévu des actifs des régimes | (39) | (39) | (6) | (1) | (89) | (79) | (11) | (1) |
| Amortissement de la perte actuarielle | 4 | 6 | — | — | 8 | 10 | — | 1 |
| Amortissement de l'actif réglementaire | 1 | 5 | 1 | — | 7 | 9 | 1 | — |
| Amortissement de l'obligation transitoire liée à l'entreprise réglementée | — | — | — | 1 | — | — | — | 1 |
| Coût net des prestations constaté | 21 | 26 | (1) | 3 | 44 | 50 | (1) | 7 |

Depuis le 1^{er} avril 2017, la société n'offre plus son régime PD aux États-Unis aux nouveaux participants non syndiqués. À compter du 1^{er} avril 2017, tous les nouveaux employés non syndiqués participeront au régime à cotisations déterminées (« régime CD ») existant. Les employés américains non syndiqués qui participent actuellement au régime CD se verront offrir pour une dernière fois la possibilité de participer au régime PD en date du 1^{er} janvier 2018.

10. Gestion des risques et instruments financiers

APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES

TransCanada est exposée au risque de marché et au risque de crédit lié aux contreparties, et la société a mis en place des stratégies, des politiques et des limites dans le but de gérer leur incidence sur le résultat et les flux de trésorerie.

RISQUE DE CRÉDIT LIÉ AUX CONTREPARTIES

Au 30 juin 2017, le risque lié aux contreparties maximal de TransCanada en ce qui a trait aux instruments financiers, compte non tenu des garanties détenues, correspondait à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux débiteurs, aux actifs disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur, à la juste valeur des actifs dérivés et aux prêts et avances à recevoir. La société passe régulièrement en revue ses débiteurs et constate une provision pour créances douteuses au besoin en ayant recours à la méthode d'identification spécifique. Au 30 juin 2017, il n'y avait aucun montant important en souffrance ou ayant subi une perte de valeur, aucune concentration notable du risque de crédit et aucune créance irrécouvrable importante au cours de la période.

DEUXIEME TRIMESTRE DE 2017

PRÊT À UNE SOCIÉTÉ LIÉE

Des transactions avec des parties liées ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie fixée et convenue par les parties liées.

TransCanada détient une participation de 60 % dans une coentreprise constituée avec IEnova pour la construction, la détention et l'exploitation du gazoduc Sur de Texas, que la société comptabilise comme une participation à la valeur de consolidation. Le 21 avril 2017, TransCanada a obtenu une facilité de crédit renouvelable non garantie libellée en pesos en faveur de la coentreprise. Cette facilité de 1 milliard de dollars porte intérêt à un taux variable annuel. Au 30 juin 2017, les actifs incorporels et autres actifs figurant au bilan consolidé condensé comprennent un prêt de 341 millions de dollars consenti à la coentreprise Sur de Texas (néant au 31 décembre 2016). Ce prêt représente la quote-part de TransCanada dans les besoins de financement par emprunt de sa société liée et il est inclus dans les apports aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation à l'état consolidé des flux de trésorerie de la société. Les intérêts créditeurs et autres charges comprennent un montant de 3 millions de dollars pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2017 attribuable au prêt intersociétés consenti à la coentreprise Sur de Texas (néant et néant en 2016).

INVESTISSEMENT NET DANS DES ÉTABLISSEMENTS ÉTRANGERS

La société a recours à des titres d'emprunt, à des swaps de devises et de taux d'intérêt, à des contrats et à des options de change à terme libellés en dollars US pour couvrir son investissement net dans des établissements étrangers après les impôts.

Titres d'emprunt libellés en dollars US et désignés en tant que couverture de l'investissement net

Le tableau suivant présente le montant nominal et la juste valeur des titres d'emprunt libellés en dollars US et désignés en tant que couverture de l'investissement net :

| (non audité – en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 30 juin 2017 | 31 décembre 2016 |
|--|--------------------|--------------------|
| Montant nominal | 25 000 (19 300 US) | 26 600 (19 800 US) |
| Juste valeur | 28 500 (22 000 US) | 29 400 (21 900 US) |

Instruments dérivés désignés en tant que couverture de l'investissement net

La juste valeur et le montant nominal ou en capital relatifs aux instruments dérivés désignés en tant que couverture de l'investissement net se présentent comme suit :

| (non audité – en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 30 juin 2017 | | 31 décembre 2016 | |
|---|---------------------------|-------------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| | Juste valeur ¹ | Montant nominal ou en capital | Juste valeur ¹ | Montant nominal ou en capital |
| Swaps de devises et de taux d'intérêt en dollars US (échéant de 2017 à 2019) ² | (240) | 1 500 US | (425) | 2 350 US |
| Contrats de change à terme en dollars US | — | — | (7) | 150 US |
| | (240) | 1 500 US | (432) | 2 500 US |

¹ Les justes valeurs sont égales aux valeurs comptables.

² Les gains réalisés nets de 1 million de dollars et de 2 millions de dollars respectivement pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2017 (gains de 2 millions de dollars et de 4 millions de dollars respectivement en 2016) liés à la composante intérêts se rapportant aux swaps de devises sont inclus dans les intérêts débiteurs.

DEUXIEME TRIMESTRE DE 2017

INSTRUMENTS FINANCIERS**Instruments financiers non dérivés****Juste valeur des instruments financiers non dérivés**

La juste valeur de la dette à long terme et des billets subordonnés de rang inférieur est évaluée selon l'approche par le résultat en fonction des cours du marché pour les mêmes instruments ou des instruments semblables provenant de fournisseurs externes de services de données.

Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, qui est calculée aux cours du marché s'ils étaient disponibles. La valeur comptable de certains instruments financiers non dérivés compris dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les actifs incorporels et autres actifs, les billets à payer, les créditeurs et autres, les intérêts courus et les autres passifs à long terme se rapproche de leur juste valeur, du fait de leur nature ou de leur échéance à court terme, et ils seraient également classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Le risque de crédit a été pris en compte dans le calcul de la juste valeur des instruments non dérivés.

Présentation au bilan des instruments financiers non dérivés

Le tableau ci-après présente la juste valeur des instruments financiers non dérivés, exception faite de ceux dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur, qui seraient classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

| (non audité – en millions de dollars canadiens) | 30 juin 2017 | | 31 décembre 2016 | |
|--|------------------|-----------------|------------------|--------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| Billets à recevoir ¹ | — | — | 165 | 211 |
| Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an ^{2,3} | (34 546) | (39 892) | (40 150) | (45 047) |
| Billets subordonnés de rang inférieur | (7 218) | (7 505) | (3 931) | (3 825) |
| | (41 764) | (47 397) | (43 916) | (48 661) |

¹ Les billets à recevoir étaient inclus dans les actifs destinés à la vente au 31 décembre 2016 au bilan consolidé condensé. La juste valeur a été calculée en fonction des modalités initiales du contrat.

² La dette à long terme est constatée au coût après amortissement, exception faite d'un montant de 850 millions de dollars US (850 millions de dollars US au 31 décembre 2016) attribuable au risque couvert et constaté à la juste valeur.

³ Le bénéfice net consolidé pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2017 comprend des pertes non réalisées de 1 million de dollars et des gains non réalisés de 1 million de dollars, respectivement (pertes non réalisées de 1 million de dollars et de 13 millions de dollars respectivement en 2016) au titre des ajustements de la juste valeur attribuables au risque de taux d'intérêt couvert lié aux relations de couverture de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt visant la dette à long terme de 850 millions de dollars US au 30 juin 2017 (850 millions de dollars US au 31 décembre 2016). Il n'y avait aucun autre gain non réalisé ni aucune autre perte non réalisée au titre des ajustements de la juste valeur des instruments financiers non dérivés.

DEUXIEME TRIMESTRE DE 2017

Sommaire des actifs disponibles à la vente

Les tableaux suivants présentent un résumé des renseignements supplémentaires sur les placements restreints de la société qui sont classés comme disponibles à la vente.

| (non audité – en millions de dollars canadiens) | 30 juin 2017 | | 31 décembre 2016 | |
|--|---|---|---|---|
| | Placements restreints en raison de l'ICQF | Autres placements restreints ² | Placements restreints en raison de l'ICQF | Autres placements restreints ² |
| Justes valeurs ¹ | | | | |
| Titres à revenu fixe (échéant à moins de 1 an) | — | 30 | — | 19 |
| Titres à revenu fixe (échéant entre 1 an et 5 ans) | — | 107 | — | 117 |
| Titres à revenu fixe (échéant entre 5 et 10 ans) | 15 | — | 9 | — |
| Titres à revenu fixe (échéant à plus de 10 ans) | 659 | — | 513 | — |
| | 674 | 137 | 522 | 136 |

¹ Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur et inclus dans les autres actifs à court terme et les placements restreints au bilan consolidé condensé.

² Les autres placements restreints ont été mis de côté pour financer les réclamations d'assurance à payer par la filiale d'assurance captive en propriété exclusive de la société.

| (non audité – en millions de dollars canadiens) | 30 juin 2017 | | 30 juin 2016 | |
|---|--|---|--|---|
| | Placements restreints en raison de l'ICQF ¹ | Autres placements restreints ² | Placements restreints en raison de l'ICQF ¹ | Autres placements restreints ² |
| Gains nets non réalisés | | | | |
| du trimestre clos | 13 | — | 17 | — |
| du semestre clos | 15 | — | 22 | 1 |
| Pertes nettes réalisées | | | | |
| du trimestre clos | (1) | — | — | — |
| du semestre clos | (1) | — | — | — |

¹ Les gains et les pertes attribuables aux variations de la juste valeur des placements restreints en raison de l'ICQF ont une incidence sur les montants subséquents des fonds prélevés au moyen de droits pour couvrir les coûts futurs de cessation d'exploitation des pipelines. Par conséquent, la société comptabilise ces gains et pertes à titre d'actifs ou de passifs réglementaires.

² Les gains et les pertes non réalisés sur les autres placements restreints sont portés dans les autres éléments du résultat étendu.

Instruments dérivés

Juste valeur des instruments dérivés

La juste valeur des instruments dérivés utilisés pour gérer les risques de change et de taux d'intérêt a été calculée selon l'approche par le résultat au moyen des taux du marché à la fin de la période et par l'application d'un modèle d'évaluation des flux de trésorerie actualisés. La juste valeur des dérivés portant sur des produits de base a été calculée aux cours du marché s'ils étaient disponibles. En l'absence de cours du marché, les prix indiqués par une tierce entreprise de courtage ou d'autres techniques d'évaluation ont été utilisés. La juste valeur des options a été calculée au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes. Le calcul de la juste valeur des instruments dérivés tient compte du risque de crédit.

DEUXIEME TRIMESTRE DE 2017

Dans certains cas, bien que les instruments dérivés soient considérés comme des couvertures économiques efficaces, ils ne répondent pas aux critères précis de la comptabilité de couverture ou ils ne sont pas désignés en tant que couverture. Ils sont donc inscrits à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont imputées au bénéfice net de la période au cours de laquelle elles surviennent. Pour cette raison, la société peut être exposée à une variabilité accrue du bénéfice présenté, puisque la juste valeur des instruments dérivés peut fluctuer beaucoup d'une période à l'autre.

Présentation au bilan des instruments dérivés

Au 30 juin 2017, le classement de la juste valeur des instruments dérivés au bilan s'établit comme suit :

| au 30 juin 2017 (non audité – en millions de dollars canadiens) | Couvertures de flux de trésorerie | Couvertures de la juste valeur | Couvertures de l'investissement net | Détenus à des fins de transaction | Juste valeur totale des instruments dérivés¹ |
|---|--|---|--|--|--|
| Autres actifs à court terme | | | | | |
| Produits de base ² | 4 | — | — | 268 | 272 |
| Change | — | — | 3 | 42 | 45 |
| Taux d'intérêt | 2 | — | — | 1 | 3 |
| | 6 | — | 3 | 311 | 320 |
| Actifs incorporels et autres actifs | | | | | |
| Produits de base ² | 1 | — | — | 121 | 122 |
| Change | — | — | 4 | — | 4 |
| | 1 | — | 4 | 121 | 126 |
| Total des actifs dérivés | 7 | — | 7 | 432 | 446 |
| Créditeurs et autres | | | | | |
| Produits de base ² | (1) | — | — | (354) | (355) |
| Change | — | — | (162) | (13) | (175) |
| Taux d'intérêt | — | (2) | — | — | (2) |
| | (1) | (2) | (162) | (367) | (532) |
| Autres passifs à long terme | | | | | |
| Produits de base ² | — | — | — | (162) | (162) |
| Change | — | — | (85) | — | (85) |
| Taux d'intérêt | — | (1) | — | — | (1) |
| | — | (1) | (85) | (162) | (248) |
| Total des passifs dérivés | (1) | (3) | (247) | (529) | (780) |
| Total des dérivés | 6 | (3) | (240) | (97) | (334) |

¹ La juste valeur est égale à la valeur comptable.

² Comprennent les achats et ventes d'électricité, de gaz naturel et de liquides.

DEUXIEME TRIMESTRE DE 2017

Au 31 décembre 2016, le classement de la juste valeur des instruments dérivés au bilan s'établit comme suit :

| au 31 décembre 2016 (non audité – en millions de dollars canadiens) | Couvertures de flux de trésorerie | Couvertures de la juste valeur | Couvertures de l'investissement net | Détenus à des fins de transaction | Juste valeur totale des instruments dérivés¹ |
|---|--|---|--|--|--|
| Autres actifs à court terme | | | | | |
| Produits de base ² | 6 | — | — | 351 | 357 |
| Change | — | — | 6 | 10 | 16 |
| Taux d'intérêt | 1 | 1 | — | 1 | 3 |
| | 7 | 1 | 6 | 362 | 376 |
| Actifs incorporels et autres actifs | | | | | |
| Produits de base ² | 4 | — | — | 118 | 122 |
| Change | — | — | 10 | — | 10 |
| Taux d'intérêt | 1 | — | — | — | 1 |
| | 5 | — | 10 | 118 | 133 |
| Total des actifs dérivés | 12 | 1 | 16 | 480 | 509 |
| Créditeurs et autres | | | | | |
| Produits de base ² | — | — | — | (330) | (330) |
| Change | — | — | (237) | (38) | (275) |
| Taux d'intérêt | (1) | (1) | — | — | (2) |
| | (1) | (1) | (237) | (368) | (607) |
| Autres passifs à long terme | | | | | |
| Produits de base ² | — | — | — | (118) | (118) |
| Change | — | — | (211) | — | (211) |
| Taux d'intérêt | — | (1) | — | — | (1) |
| | — | (1) | (211) | (118) | (330) |
| Total des passifs dérivés | (1) | (2) | (448) | (486) | (937) |
| Total des dérivés | 11 | (1) | (432) | (6) | (428) |

¹ La juste valeur est égale à la valeur comptable.

² Comprennent les achats et ventes d'électricité, de gaz naturel et de liquides.

La majeure partie des instruments dérivés détenus à des fins de transaction ont été conclus à des fins de gestion des risques et ces derniers sont tous visés par les stratégies, politiques et limites de gestion des risques de la société. Ils comprennent les instruments dérivés qui n'ont pas été désignés en tant que couvertures ou qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, mais qui ont été conclus en tant que couvertures économiques afin de gérer le risque de marché auquel la société est exposée.

DEUXIEME TRIMESTRE DE 2017

Sommaire des montants nominaux et des échéances

Les échéances et le capital ou volume nominal en cours relativement aux instruments dérivés de la société, à l'exception des couvertures de l'investissement net dans des établissements étrangers se présentent comme suit :

| au 30 juin 2017 | | | | | |
|-----------------------------|-------------|-------------|----------|-----------|-----------|
| (non audité) | Électricité | Gaz naturel | Liquides | Change | Intérêts |
| Achats ¹ | 103 510 | 186 | 12 | — | — |
| Ventes ¹ | 65 642 | 167 | 13 | — | — |
| Millions de dollars US | — | — | — | 2 722 US | 1 550 US |
| Millions de pesos mexicains | — | — | — | 300 MXN | — |
| Dates d'échéance | 2017-2021 | 2017-2020 | 2017 | 2017-2018 | 2017-2019 |

¹ Les volumes pour les instruments dérivés liés à l'électricité, au gaz naturel et aux liquides sont présentés en GWh, en Gpi³ et en millions de barils respectivement.

| au 31 décembre 2016 | | | | | |
|----------------------------|-------------|-------------|----------|----------|-----------|
| (non audité) | Électricité | Gaz naturel | Liquides | Change | Intérêts |
| Achats ¹ | 86 887 | 182 | 6 | — | — |
| Ventes ¹ | 58 561 | 147 | 6 | — | — |
| Millions de dollars US | — | — | — | 2 394 US | 1 550 US |
| Dates d'échéance | 2017-2021 | 2017-2020 | 2017 | 2017 | 2017-2019 |

¹ Les volumes pour les instruments dérivés liés à l'électricité, au gaz naturel et aux liquides sont présentés en GWh et en Gpi³ et en millions de barils respectivement.

(Pertes) gains réalisé(e)s et non réalisé(e)s sur instruments dérivés

Le sommaire qui suit ne tient pas compte des couvertures de l'investissement net dans des établissements étrangers.

| (non audité – en millions de dollars canadiens) | trimestres clos les 30 juin | | semestres clos les 30 juin | |
|--|-----------------------------|------|----------------------------|-------|
| | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 |
| Instruments dérivés détenus à des fins de transaction¹ | | | | |
| Montant des (pertes) gains non réalisé(e)s de la période | | | | |
| Produits de base ² | (91) | 187 | (147) | 120 |
| Change | 41 | 20 | 56 | 47 |
| Taux d'intérêt | — | — | — | — |
| Montant des (pertes) gains réalisé(e)s de la période | | | | |
| Produits de base | (37) | (47) | (85) | (142) |
| Change | (5) | 13 | (9) | 57 |
| Instruments dérivés faisant l'objet de relations de couverture | | | | |
| Montant des gains (pertes) réalisé(e)s de la période | | | | |
| Produits de base | 7 | (67) | 13 | (140) |
| Change | — | (43) | 5 | (106) |
| Taux d'intérêt | — | 1 | 1 | 3 |

¹ Les montants nets des gains et des pertes réalisés et non réalisés sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction et utilisés pour acheter ou vendre des produits de base sont inclus dans les produits. Les montants nets des gains et des pertes réalisés et non réalisés sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction portant sur les taux d'intérêt et les taux de change sont inclus respectivement dans les intérêts débiteurs et dans les intérêts créditeurs et autres.

² Par suite de l'annonce par la société, le 17 mars 2016, de son intention de vendre ses actifs d'électricité du nord-est des États-Unis, une perte de 49 millions de dollars et un gain de 7 millions de dollars au titre des couvertures de flux de trésorerie abandonnées ont été inscrits dans le

DEUXIEME TRIMESTRE DE 2017

bénéfice net au cours du trimestre clos le 31 mars 2016 lorsqu'il était probable que l'opération couverte sous-jacente ne se produirait pas en raison d'une vente future.

Instruments dérivés visés par des opérations de couverture de flux de trésorerie

Les composantes des autres éléments du résultat étendu (note 8) liées aux instruments dérivés visés par des opérations de couverture de flux de trésorerie, y compris les participations sans contrôle, s'établissent comme suit :

| (non audité – en millions de dollars canadiens, avant les impôts) | trimestres clos les 30 juin | | semestres clos les 30 juin | |
|--|-----------------------------|------|----------------------------|------|
| | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 |
| Variation de la juste valeur des instruments dérivés constatée dans les autres éléments du résultat étendu (partie efficace) ¹ | | | | |
| Produits de base | (2) | 42 | 3 | 26 |
| Change | — | 40 | — | 5 |
| Taux d'intérêt | — | (1) | 1 | (4) |
| | (2) | 81 | 4 | 27 |
| Reclassement des (pertes) gains sur les instruments dérivés du cumul des autres éléments du résultat étendu au bénéfice net (partie efficace) ¹ | | | | |
| Produits de base ² | (7) | (21) | (11) | 61 |
| Change ³ | — | (39) | — | (5) |
| Taux d'intérêt ⁴ | 5 | 4 | 9 | 8 |
| | (2) | (56) | (2) | 64 |
| Gains (pertes) sur les instruments dérivés constatés dans le bénéfice net (partie inefficace) | | | | |
| Produits de base ² | — | 43 | — | (15) |
| | — | 43 | — | (15) |

¹ Aucun montant n'a été exclu de l'évaluation de l'efficacité des couvertures. Les montants entre parenthèses indiquent des pertes inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

² Montant constaté dans les produits à l'état consolidé condensé des résultats.

³ Montant constaté dans les intérêts créditeurs et autres à l'état consolidé condensé des résultats.

⁴ Montant constaté dans les intérêts débiteurs à l'état consolidé condensé des résultats.

DEUXIEME TRIMESTRE DE 2017

Compensation des instruments dérivés

La société conclut des contrats d'instruments dérivés assortis d'un droit de compensation dans le cours normal des affaires ainsi qu'en cas de défaut. TransCanada ne dispose d'aucun accord de compensation cadre, mais elle conclut des contrats semblables renfermant des droits de compensation. La société a choisi de présenter au bilan la juste valeur des montants bruts des instruments dérivés assortis d'un droit de compensation. Le tableau qui suit illustre l'incidence sur la présentation de la juste valeur des actifs et des passifs liés aux instruments dérivés si la société avait choisi de présenter les montants nets pour ces contrats :

| au 30 juin 2017 (non audité – en millions de dollars canadiens) | Montants bruts des instruments dérivés présentés au bilan | Montants disponibles à des fins de compensation¹ | Montants nets |
|---|--|--|----------------------|
| Instruments dérivés – actifs | | | |
| Produits de base | 394 | (313) | 81 |
| Change | 49 | (43) | 6 |
| Taux d'intérêt | 3 | (1) | 2 |
| Total | 446 | (357) | 89 |
| Instruments dérivés – passifs | | | |
| Produits de base | (517) | 313 | (204) |
| Change | (260) | 43 | (217) |
| Taux d'intérêt | (3) | 1 | (2) |
| Total | (780) | 357 | (423) |

¹ Les montants disponibles à des fins de compensation ne comprennent pas les garanties en trésorerie accordées ou reçues.

Le tableau qui suit illustre l'incidence sur la présentation de la juste valeur des actifs et des passifs liés aux instruments dérivés si la société avait choisi de présenter les montants nets pour ces contrats au 31 décembre 2016 :

| au 31 décembre 2016 (non audité – en millions de dollars canadiens) | Montants bruts des instruments dérivés présentés au bilan | Montants disponibles à des fins de compensation¹ | Montants nets |
|---|--|--|----------------------|
| Instruments dérivés – actifs | | | |
| Produits de base | 479 | (362) | 117 |
| Change | 26 | (26) | — |
| Taux d'intérêt | 4 | (1) | 3 |
| Total | 509 | (389) | 120 |
| Instruments dérivés – passifs | | | |
| Produits de base | (448) | 362 | (86) |
| Change | (486) | 26 | (460) |
| Taux d'intérêt | (3) | 1 | (2) |
| Total | (937) | 389 | (548) |

¹ Les montants disponibles à des fins de compensation ne comprennent pas les garanties en trésorerie accordées ou reçues.

Pour ce qui est des instruments dérivés présentés ci-dessus, au 30 juin 2017, la société avait fourni à ses contreparties des garanties en trésorerie de 381 millions de dollars (305 millions de dollars au 31 décembre 2016) et des lettres de crédit de 7 millions de dollars (27 millions de dollars au 31 décembre 2016). La société détenait une garantie en trésorerie de néant (néant au 31 décembre 2016) et des lettres de crédit de 3 millions de dollars (3 millions de dollars au 31 décembre 2016) fournies par des contreparties relativement aux risques liés aux actifs au 30 juin 2017.

Dispositions liées au risque de crédit éventuel des instruments dérivés

Les instruments dérivés qui ont pour objet de gérer le risque de marché comportent souvent des dispositions relatives à des garanties financières qui permettent aux parties de gérer le risque de crédit. Ces dispositions pourraient exiger que des garanties soient fournies si un événement lié au risque de crédit devait se produire, tel que la révision à la baisse de la cote de crédit de la société à un niveau de catégorie spéculative.

Compte tenu des contrats en place et des prix du marché au 30 juin 2017, la juste valeur totale de tous les instruments dérivés assortis de dispositions liées au risque de crédit éventuel était en position nette créditrice de 11 millions de dollars (19 millions de dollars au 31 décembre 2016), et la société a fourni à ce titre des garanties de néant (néant au 31 décembre 2016) dans le cours normal des affaires. Si les dispositions liées au risque de crédit éventuel de ces contrats avaient été déclenchées au 30 juin 2017, la société aurait été tenue de fournir à ses contreparties des garanties supplémentaires de 11 millions de dollars (19 millions de dollars au 31 décembre 2016). Des garanties peuvent aussi devoir être fournies si la juste valeur des instruments dérivés est supérieure à des seuils prédéfinis de risque contractuel.

La société dispose de suffisamment de liquidités sous forme de trésorerie et de facilités de crédit renouvelables confirmées et inutilisées pour faire face à ces obligations éventuelles, le cas échéant.

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

Les actifs et les passifs financiers de la société constatés à la juste valeur sont classés dans l'une de trois catégories en fonction de la hiérarchie des justes valeurs.

| Niveaux | Manière de déterminer la juste valeur |
|----------|---|
| Niveau 1 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels la société a accès à la date d'évaluation. |
| Niveau 2 | <p>Évaluations fondées sur l'extrapolation de données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, pour lesquelles toutes les données importantes peuvent être observées directement ou indirectement.</p> <p>Il peut s'agir de taux de change officiels, de taux d'intérêt, de courbes de swaps de taux d'intérêt, de courbes de rendement et de prix indiqués par un fournisseur de services de données externe.</p> <p>Cette catégorie comprend les actifs et les passifs liés à des instruments dérivés portant sur les taux d'intérêt et les taux de change lorsque la juste valeur a été déterminée selon l'approche par le résultat et les instruments financiers dérivés portant sur les produits de base lorsque la juste valeur a été déterminée selon l'approche par le marché.</p> <p>En présence d'une évolution des conditions du marché, des transferts entre le niveau 1 et le niveau 2 auraient lieu.</p> |
| Niveau 3 | <p>Évaluation des actifs et des passifs selon l'approche par le marché en fonction de l'extrapolation de données qui ne sont pas observables ou lorsque les données observables n'appuient pas une partie importante de la juste valeur des instruments dérivés. Cette catégorie comprend essentiellement les opérations à échéance éloignée visant des produits de base sur certains marchés, lorsque la liquidité est faible. La société se sert de données les plus observables disponibles, ou lorsqu'elles ne le sont pas, des évaluations de courtiers à long terme à l'égard de ces opérations. L'évaluation des options est fondée sur le modèle d'établissement des prix de Black et Scholes.</p> <p>Les actifs et les passifs évalués à la juste valeur peuvent fluctuer entre le niveau 2 et le niveau 3 selon la proportion de la valeur du contrat dont la durée se prolonge au-delà de la période pour laquelle il est jugé que les données importantes sont observables. Lorsqu'ils approchent de leur échéance et que les données de marché observables deviennent disponibles, les contrats sont transférés du niveau 3 au niveau 2.</p> |

DEUXIEME TRIMESTRE DE 2017

La juste valeur des actifs et des passifs liés aux instruments dérivés de la société, déterminée de façon récurrente, y compris les tranches à court terme et à long terme pour 2017, est classée comme suit :

| au 30 juin 2017 (non audité – en millions de dollars canadiens) | Prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1)¹ | Autres données importantes observables (niveau 2)¹ | Données importantes non observables (niveau 3)¹ | Total |
|---|---|--|---|--------------|
| Actifs liés aux instruments dérivés | | | | |
| Produits de base | 42 | 325 | 27 | 394 |
| Change | — | 49 | — | 49 |
| Taux d'intérêt | — | 3 | — | 3 |
| Passifs liés aux instruments dérivés | | | | |
| Produits de base | (42) | (457) | (18) | (517) |
| Change | — | (260) | — | (260) |
| Taux d'intérêt | — | (3) | — | (3) |
| | — | (343) | 9 | (334) |

¹ Il n'y a eu aucun transfert du niveau 1 au niveau 2 ni du niveau 2 au niveau 3 au cours du semestre clos le 30 juin 2017.

La juste valeur des actifs et des passifs dérivés de la société, déterminée de façon récurrente, y compris les tranches à court terme et à long terme pour 2016, est classée comme suit :

| au 31 décembre 2016 (non audité – en millions de dollars canadiens) | Prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1)¹ | Autres données importantes observables (niveau 2)¹ | Données importantes non observables (niveau 3)¹ | Total |
|---|---|--|---|--------------|
| Actifs liés aux instruments dérivés | | | | |
| Produits de base | 134 | 326 | 19 | 479 |
| Change | — | 26 | — | 26 |
| Taux d'intérêt | — | 4 | — | 4 |
| Passifs liés aux instruments dérivés | | | | |
| Produits de base | (102) | (343) | (3) | (448) |
| Change | — | (486) | — | (486) |
| Taux d'intérêt | — | (3) | — | (3) |
| | 32 | (476) | 16 | (428) |

¹ Il n'y a eu aucun transfert du niveau 1 au niveau 2 ni du niveau 2 au niveau 3 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

DEUXIEME TRIMESTRE DE 2017

Le tableau qui suit présente la variation nette de la juste valeur des actifs et des passifs dérivés classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs :

| (non audité – en millions de dollars canadiens) | trimestres clos les 30 juin | | semestres clos les 30 juin | |
|---|--------------------------------|------|-------------------------------|------|
| | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 |
| Solde au début de la période | 10 | 9 | 16 | 9 |
| Règlements | 5 | (4) | 5 | (3) |
| Ventes | (3) | — | (5) | (1) |
| Total des (pertes) et des gains comptabilisé(e)s dans le bénéfice net | (2) | 7 | (2) | 10 |
| Transferts depuis le niveau 3 | (1) | — | (5) | (3) |
| Solde à la fin de la période ¹ | 9 | 12 | 9 | 12 |

¹ Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2017, les produits comprennent des pertes non réalisées de 1 million de dollars et des gains non réalisés de 1 million de dollars, respectivement, attribuables aux instruments dérivés compris dans le niveau 3 toujours détenus au 30 juin 2017 (gains de 6 millions de dollars et de 8 millions de dollars respectivement en 2016).

Une augmentation de 10 % ou une réduction de 10 % des prix des produits de base, toutes les autres variables étant constantes, donnerait lieu à une augmentation de 1 million de dollars ou à une diminution de 3 millions de dollars, respectivement, de la juste valeur des instruments dérivés compris dans le niveau 3 et en vigueur au 30 juin 2017.

11. Acquisitions et cessions

Gazoducs – États-Unis

Iroquois Gas Transmission System et Gas Transmission Northwest LLC

Le 1^{er} juin 2017, TransCanada a réalisé la vente de sa participation de 49,34 % dans Iroquois et de sa participation résiduelle de 11,81 % dans PNGTS en faveur de TC PipeLines LP évaluées à 765 millions de dollars US. Le produit comporte un versement en trésorerie de 597 millions de dollars US et un montant de 168 millions de dollars US représentant la quote-part de la dette d'Iroquois et de PNGTS.

Columbia Pipeline Group

Au cours du deuxième trimestre de 2017, la société a mené à bien ses procédures d'évaluation du volume de carburant de base acquis dans le cadre de l'acquisition de Columbia. Ainsi, la société a, de façon prospective, diminué de 116 millions de dollars (90 millions de dollars US) la juste valeur du carburant de base. Cette diminution a eu une incidence sur le calcul du prix d'achat en raison de la baisse de 116 millions de dollars (90 millions de dollars US) des immobilisations corporelles et de 45 millions de dollars (35 millions de dollars US) des passifs d'impôts reportés et de la hausse de 71 millions de dollars (55 millions de dollars US) de l'écart d'acquisition. Cet ajustement n'a eu aucune incidence sur le bénéfice net de la société.

Énergie

Actifs d'électricité du nord-est des États-Unis

Le 2 juin 2017, TransCanada a conclu la vente des centrales Ravenswood, Ironwood, Kibby Wind et Ocean State Power pour un produit d'environ 2,029 milliards de dollars US, sous réserves des ajustements postérieurs à la clôture. De ce fait, la société a inscrit une perte additionnelle de 219 millions de dollars (176 millions de dollars après les impôts) sur la vente, qui comprend des gains de change de 2 millions de dollars. Cette perte additionnelle a été principalement imputable à un ajustement qui a été apporté au prix d'achat et aux coûts de réparation en raison d'un arrêt imprévu à la centrale Ravenswood avant la clôture de la vente. En 2016, la société a inscrit une perte d'environ 829 millions de dollars (863 millions de dollars après les impôts) qui comprend l'incidence de gains de change estimatifs de 70 millions de dollars. Des gains de change de 72 millions de dollars ont été reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu vers le bénéfice net à la clôture.

DEUXIEME TRIMESTRE DE 2017

Le 19 avril 2017, la société a mené à terme la vente de TC Hydro pour un produit brut de 1,07 milliard de dollars US, sous réserve des ajustements postérieurs à la clôture. Elle a ainsi inscrit un gain sur la vente d'environ 717 millions de dollars (441 millions de dollars après les impôts), qui comprend l'incidence de gains de change estimatifs de 5 millions de dollars qui ont été reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu vers le bénéfice net.

Les gains et pertes sur ces ventes sont portés au poste « Gain (perte) sur la vente d'actifs » à l'état consolidé condensé des résultats. Le produit reçu de la vente des actifs d'électricité du nord-est des États-Unis a été affecté au remboursement intégral de l'encours des facilités de crédit-relais d'acquisition de la société qui ont servi à financer une partie de l'acquisition de Columbia.

12. Engagements, éventualités et garanties

ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2016, les engagements de TransCanada en vertu de contrats de location-exploitation comprenaient des paiements futurs afférents à nos actifs d'électricité du nord-est des États-Unis. Par suite de la vente des actifs survenue le 2 juin 2017, les obligations futures résiduelles en date du 31 décembre 2016 ont diminué de 2 millions de dollars en 2017, de 52 millions de dollars en 2018, de 34 millions de dollars en 2019 et de 102 millions de dollars en 2022 et par la suite.

ÉVENTUALITÉS

TransCanada et ses filiales sont l'objet de diverses actions en justice et procédures d'arbitrage dans le cadre de leurs activités courantes. Bien qu'il ne soit pas possible de prédire avec certitude le résultat final de ces instances et poursuites, la direction estime que leur règlement n'aura pas de conséquences significatives sur la situation financière consolidée ni sur les résultats d'exploitation consolidés de la société.

En mars 2017, le Département d'État des États-Unis a délivré un permis présidentiel américain autorisant la construction des installations de passage transfrontalier entre les États-Unis et le Canada du pipeline Keystone XL. TransCanada a retiré sa réclamation fondée sur le chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain ainsi que sa contestation constitutionnelle portée devant les tribunaux américains.

GARANTIES

TransCanada et son partenaire pour le gazoduc Sur de Texas, IEnova, ont conjointement garantis les obligations relativement aux services de construction au cours de la construction du gazoduc.

TransCanada et son partenaire en coentreprise pour Bruce Power, BPC Generation Infrastructure Trust, ont individuellement garanti solidairement certaines obligations financières conditionnelles de Bruce Power relativement à un contrat de location, aux services contractuels et aux services de fournisseurs.

La société et ses associés dans certaines des entités qu'elle détient en partie ont soit i) conjointement et solidairement, ii) conjointement ou iii) individuellement garanti la performance financière de ces entités. Ces ententes comprennent des garanties et des lettres de crédit qui se rapportent principalement à l'acheminement du gaz naturel, aux services de construction et au paiement des obligations. Pour certaines de ces entités, tout paiement effectué par TransCanada, au titre des garanties précitées, supérieur à la quote-part de la société compte tenu de son degré de participation sera remboursé par ses associés.

DEUXIEME TRIMESTRE DE 2017

La valeur comptable de ces garanties est incluse dans les autres passifs à long terme. Les renseignements sur les garanties de la société s'établissent comme suit :

| (non audité – en millions de dollars canadiens) | Durée | au 30 juin 2017 | | au 31 décembre 2016 | |
|---|------------------------|------------------------------|------------------|------------------------------|------------------|
| | | Risque éventuel ¹ | Valeur comptable | Risque éventuel ¹ | Valeur comptable |
| Sur de Texas | Diverses jusqu'en 2020 | 571 | 6 | 805 | 53 |
| Bruce Power | Diverses jusqu'en 2018 | 88 | 1 | 88 | 1 |
| Autres entités détenues conjointement | Diverses jusqu'en 2059 | 107 | 14 | 87 | 28 |
| | | 766 | 21 | 980 | 82 |

¹ Quote-part de TransCanada à l'égard du risque estimatif actuel ou conditionnel.

13. Entités à détenteurs de droits variables

La société consolide un certain nombre d'entités qui sont considérées comme des EDDV. Une EDDV s'entend d'une entité légale qui ne détient pas suffisamment de capitaux propres à risque pour financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné additionnel ou qui est structurée de sorte que les investisseurs en instruments de capitaux propres n'ont pas la capacité de prendre d'importantes décisions, par le biais de leurs droits de vote, concernant les activités de l'entité ou encore qui ne participe pas véritablement aux résultats de l'entité.

Dans le cours normal des affaires, la société consolide les EDDV dans lesquelles elle détient un droit variable et pour lesquelles elle est considérée comme étant le principal bénéficiaire. Les EDDV dans lesquelles la société détient un droit variable mais pour lesquelles elle n'est pas le principal bénéficiaire sont considérées comme des EDDV non consolidées et elles sont comptabilisées comme des participations à la valeur de consolidation.

EDDV consolidées

Les EDDV consolidées de la société englobent des entités légales dans lesquelles la société a le pouvoir, par le biais de droits de vote ou de droits semblables, de prendre des décisions concernant les activités de l'EDDV qui influent le plus sur le rendement économique, notamment acheter ou vendre des actifs importants, entretenir et exploiter des actifs, contracter des dettes additionnelles ou déterminer l'orientation stratégique en matière d'exploitation de l'entité. Par ailleurs, la société a l'obligation d'assumer les pertes ou le droit de retirer les avantages de l'EDDV consolidée qui pourraient être potentiellement importants pour cette dernière.

DEUXIEME TRIMESTRE DE 2017

Une part importante des actifs de la société est détenue par le biais d'EDDV dans lesquelles la société détient une participation à droits de vote de 100 %, si l'EDDV satisfait à la définition d'entreprise et que ses actifs peuvent être affectés aux besoins généraux de l'entreprise. Le tableau suivant présente les actifs et passifs des EDDV consolidées pour lesquelles les actifs ne peuvent servir qu'à des fins autres que le règlement d'obligations des EDDV.

| (non audité – en millions de dollars canadiens) | 30 juin 2017 | 31 décembre 2016 |
|---|-----------------|---------------------|
| ACTIF | | |
| Actif à court terme | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 66 | 77 |
| Débiteurs | 59 | 71 |
| Stocks | 24 | 25 |
| Autres | 8 | 10 |
| | 157 | 183 |
| Immobilisations corporelles | 3 704 | 3 685 |
| Participations comptabilisées à la valeur de consolidation | 861 | 606 |
| Écart d'acquisition | 508 | 525 |
| Actifs incorporels et autres actifs | — | 1 |
| | 5 230 | 5 000 |
| PASSIF | | |
| Passif à court terme | | |
| Créditeurs et autres | 67 | 80 |
| Intérêts courus | 23 | 21 |
| Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an | 99 | 76 |
| | 189 | 177 |
| Passifs réglementaires | 33 | 34 |
| Autres passifs à long terme | 3 | 4 |
| Passifs d'impôts reportés | 13 | 7 |
| Dette à long terme | 3 353 | 2 827 |
| | 3 591 | 3 049 |

EDDV non consolidées

Les EDDV non consolidées de la société sont des entités légales dans lesquelles la société n'a pas le pouvoir de diriger les activités qui influent le plus sur le rendement économique de ces EDDV ou pour lesquelles elle partage ce pouvoir avec des tiers. La société fournit des capitaux à ces EDDV et reçoit des participations qui lui confèrent des droits résiduels sur les actifs une fois que les passifs ont été payés.

La valeur comptable de ces EDDV et le risque maximal de perte afférent à la participation de la société dans ces EDDV s'établissent comme suit :

| (non audité – en millions de dollars canadiens) | 30 juin 2017 | 31 décembre 2016 |
|--|-----------------|---------------------|
| Bilan | | |
| Participations comptabilisées à la valeur de consolidation | 4 393 | 4 964 |
| Hors bilan | | |
| Risque éventuel découlant des garanties | 173 | 163 |
| Risque maximal de perte | 4 566 | 5 127 |

14. Événement postérieur à la date de clôture

Le 25 juillet 2017, la société a été informée que PNW LNG ne donnerait pas suite à son projet proposé de GNL. Dans le cadre de l'entente visant le projet de TGPR, suivant la réception d'un avis de résiliation, TransCanada serait remboursée pour la totalité des coûts et des frais financiers engagés pour l'avancement du projet de TGPR. Au 30 juin 2017, un montant d'environ 0,5 milliard de dollars a été inclus dans les actifs incorporels et autres actifs au bilan consolidé condensé de la société.